



le 16 octobre 2017

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 – 20 h 15

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoints, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Christophe VANHALST, Patrick LESAGE, Martial CARIDROIT et Christophe THIEBAUT, Conseillers municipaux.

Absents :

Lise MIGNON qui mandate Patrick LEMAIRE - Martial CARIDROIT qui mandate Alain DECHAUME - Pauline LAHOUSSE qui mandate Jean DELATTRE - Gaëlle VITTRANT.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2017

Le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance.

2 – Point sur la rentrée : recrutement de personnel – fonctionnement des services périscolaires

Rentrée année scolaire 2017-2018 :

Rita TRINEZ, en charge des affaires scolaires, rend compte de la rentrée.

Les deux premières semaines, le personnel habituel de remplacement a assuré l'encadrement des services périscolaires. Cette disposition a été mise en place afin d'attendre les mesures gouvernementales en matière de contrat aidé. Finalement un contrat aidé a été accordé à la commune.

Conclusion :

- au niveau des effectifs : 68 enfants sont inscrits à l'école ; environ 53 et jusqu'à 60 enfants fréquentent les services périscolaires notamment la cantine.

- au niveau du personnel : un contrat aidé est signé pour une durée de 1 an sur la base de 20 h semaine, un agent contractuel est recruté sur la base de 12 h semaine, mission : encadrement cantine et garderie les mardis et vendredis soir avec animation sportive et toujours en poste un agent titulaire 35 h semaine.

3 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de recruter des agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire de travail

Monsieur le Maire expose : une candidature a été remise pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts. Ce poste était jusqu'à présent tenu par un agent sous contrat aidé, à ce jour les services de la Préfecture n'ont pas pris de décision sur l'attribution d'un contrat. Ce candidat a de bonnes références, notamment au sein de la communauté de communes où il intervient en collecte bio-déchets. Monsieur le Maire propose de conclure un contrat sur une base de 20 h semaine, dans un premier temps. En fonction de son implication sur la commune et de la volonté de la Municipalité, des tâches jusqu'alors sous-traitées (entretien terrain de sports, salle communale) pourraient lui être confiées.

Pour permettre ces nouveaux recrutements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d' « agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité », de catégorie C.

A l'unanimité les Elus approuvent.

4 – Siden-Sian, modification des statuts

Monsieur le Maire expose : en date du 21 juin, les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN ont adopté à l'unanimité une délibération qui modifie les statuts du Syndicat en le dotant de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI).

La Communauté de Communes Pévèle Carembault a également pris la compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la décision de la commune en fonction des explications et orientations qui seront apportées prochainement par la CCPC.

5 – Avis sur l'adhésion de communes au Siden-Sian

Monsieur le Maire expose, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur les délibérations adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions en date des 24 mars et 21 juin 2017 : adhésion des communes d'ESCAUTPONT – CUVILLERS – OSTRICOURT – THUMERIE – CAULLERY (Nord) et LA SELVE – LA MALMAISON (Aisne), conformément aux dispositions de l'article L 5211 – 18 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les adhésions ci-dessus citées.

6 - Indemnité de conseil du Trésorier

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, et arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux Comptables des Finances Publiques chargés des fonctions de Receveur. Conformément à l'article 3 de l'arrêté cité ci-dessus, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable assignataire, soit pour la durée du mandat, soit renouvelée chaque année.

Le Conseil Municipal valide l'indemnité de conseil pour l'exercice 2017 pour un montant de 381,27 €.

7 – Point sur la braderie

Monsieur le Maire fait le bilan de la braderie :

- horaire l'après-midi : bien perçu par une grande majorité des exposants comme des visiteurs, certains ont émis l'idée, pour les prochaines braderies, de pouvoir profiter d'une restauration rapide ;
- présence d'une société privée de sécurité : dispositif bien apprécié avec deux précisions pour les prochaines braderies : prévoir leur arrivée pour 10 heures et leur déjeuner ;
- Monsieur BAERT Dominique, agriculteur sur la commune, était présent avec 2 tracteurs bloquant les entrées, merci pour cette aide qui contribue à la sécurité dans le secteur braderie ;
- secteur braderie rendu globalement propre, malgré quelques sacs laissés malheureusement sur place ;
- contact a été pris avec l'association des Amis de Cobrieux qui pourrait prendre en charge l'organisation de la braderie ; en ce cas les emplacements seraient définis et payants ; la commune gardant à charge la partie sécurité ;
- l'organisation Petite Rue permet de sécuriser les accès aisément sans couper le village.

En conclusion :

- travailler avec l'association pour la braderie 2018
- maintenir l'horaire après-midi.

8 – Questions diverses

Opéra bus à l'école

Dans le cadre des Rencontres Culturelles en Pévèle, explique Rita TRINEZ, une animation est organisée pour les élèves : l'opéra amené et expliqué pour les élèves, dans un bus aménagé.

Concert de Jazz salle communale

Un concert de jazz est organisé par les Rencontres Culturelles en Pévèle, salle communale, le samedi 14 octobre prochain, explique Rita TRINEZ, qui sollicite l'aide de chacun pour la mise en place de la salle et la gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance le 9 novembre 2017 à 20 heures 15

Vu, le Maire,

Jean DELATTRE